

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
l'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus
6 25	12 30	6 67	8 40	6 25	12 30	6 67	8 40	6 25	12 30	6 67	8 40	6 25	12 30	6 67	8 40	6 25	12 30	6 67	8 40	6 25	12 30	6 67	8 40
6 41	1 26	6 19	8 56	6 41	1 26	6 19	8 56	6 41	1 26	6 19	8 56	6 41	1 26	6 19	8 56	6 41	1 26	6 19	8 56	6 41	1 26	6 19	8 56
7 13	1 34	6 28	9 28	7 13	1 34	6 28	9 28	7 13	1 34	6 28	9 28	7 13	1 34	6 28	9 28	7 13	1 34	6 28	9 28	7 13	1 34	6 28	9 28
7 18	1 47	6 44	9 33	7 18	1 47	6 44	9 33	7 18	1 47	6 44	9 33	7 18	1 47	6 44	9 33	7 18	1 47	6 44	9 33	7 18	1 47	6 44	9 33
7 31	1 50	6 58	9 38	7 31	1 50	6 58	9 38	7 31	1 50	6 58	9 38	7 31	1 50	6 58	9 38	7 31	1 50	6 58	9 38	7 31	1 50	6 58	9 38
7 43	2 18	7 13	9 43	7 43	2 18	7 13	9 43	7 43	2 18	7 13	9 43	7 43	2 18	7 13	9 43	7 43	2 18	7 13	9 43	7 43	2 18	7 13	9 43
8 3	2 29	7 39	9 53	8 3	2 29	7 39	9 53	8 3	2 29	7 39	9 53	8 3	2 29	7 39	9 53	8 3	2 29	7 39	9 53	8 3	2 29	7 39	9 53
8 13	2 35	7 39	9 58	8 13	2 35	7 39	9 58	8 13	2 35	7 39	9 58	8 13	2 35	7 39	9 58	8 13	2 35	7 39	9 58	8 13	2 35	7 39	9 58
8 51	3 11	8 43	10 34	8 51	3 11	8 43	10 34	8 51	3 11	8 43	10 34	8 51	3 11	8 43	10 34	8 51	3 11	8 43	10 34	8 51	3 11	8 43	10 34
11 46	4 37	2 43	11 46	11 46	4 37	2 43	11 46	11 46	4 37	2 43	11 46	11 46	4 37	2 43	11 46	11 46	4 37	2 43	11 46	11 46	4 37	2 43	11 46

Cahors, le 18 Octobre.

La discipline et la loi

Il vient de se produire, dans la région du 13^e corps d'armée, des faits que nous n'hésiterons pas à qualifier de profondément regrettables. Certes, nous savions dès longtemps que le général Boulanger est grand amateur de publicité. Chaque jour se charge de nous en faire souvenir, et hier encore nous lisions, dans tous les journaux, cette curieuse annonce : « Histoire patriotique du général Boulanger ; sa jeunesse, ses campagnes, sa vie militaire et publique, documents authentiques, anecdotes inédites, duels, curieuses révélations, intrigues et mystères diplomatiques, etc. » Certes, il n'est défendu à personne d'être populaire, et nous ne sommes pas de ceux qui, de parti pris, sont hostiles au commandant du 13^e corps. Nous lui savons gré de plusieurs mesures qui ont pu contribuer au relèvement de nos forces militaires. C'est là un titre qui lui est commun avec plusieurs de ses prédécesseurs dont il serait injuste d'oublier le dévouement aux intérêts de l'armée et du pays. Mais, comme on ne saurait trop le répéter, il ne résulte pas de ce passé hautement honorable que le général Boulanger doive s'attribuer une place à part, le mettant au-dessus de la loi et des règlements militaires.

Cette loi et ces règlements qui sont la sauvegarde de l'armée et de la Constitution républicaine, M. le général Boulanger se fit un devoir, — et ce fut pour lui un titre d'honneur — de tenir strictement la main à leur observation. C'est ainsi que lorsque le général Schmitz, commandant du 9^e corps, et

Grand-croix de la Légion d'honneur, se permit de critiquer, sous une forme cependant adoucie, certains actes du ministre de la guerre d'alors, le général Boulanger n'hésita pas à mettre le général Schmitz en disponibilité. Interpellé à la Chambre, le général Boulanger, aux applaudissements de la majorité républicaine, répondit :

« Tant que je serai son chef, l'armée n'aura pas à être juge, elle n'aura qu'à obéir »

En agissant ainsi, le général Boulanger ne faisait que se montrer fidèle aux principes de la discipline et de la hiérarchie qui, en tête des règlements militaires, est ainsi formulé :

« La discipline faisant la force principale des armées, il importe que tout supérieur obtienne de son inférieur une obéissance entière et une soumission de tous les instants »

Or, dans des conversations publiées par plusieurs journaux avec son assentiment avéré et qu'il a reconnues exactes, le commandant du 13^e corps d'armée vient de porter une grave atteinte à ce règlement militaire qu'il défendait naguère avec une éloquente énergie.

Le gouvernement a sévi, et il a eu raison. S'il eût agi autrement, il eût manqué à son devoir. En France, l'armée a toujours été au service de la loi et de la loi seule. Un homme, quel qu'il soit, ne saurait faire de la puissance et de l'autorité qu'il emprunte à l'honneur de commander une fraction importante le droit de s'insurger même moralement contre son chef.

Le général Boulanger a accusé le gouvernement et le ministre de la guerre d'avoir tramé contre lui un noir complot et d'avoir

altéré la vérité. Il a de la façon la plus grave manqué à la discipline. Il a oublié ces mots justement célèbres d'un grand général qui fut en même temps un grand républicain : « Point de discipline, disait Hoche en prenant le commandement de l'armée de la Moselle, c'est le moyen d'être toujours battu »

De divers côtés, on annonce que la punition infligée au général Boulanger pourrait avoir au point de vue politique des conséquences regrettables.

Nous n'en croyons rien. Le général Boulanger a commis une faute ; en vrai soldat il n'a qu'à l'expier en silence. Chercher à l'exploiter, ce serait, au contraire, l'aggraver et la rendre peut-être irréparable, et pour lui-même et pour son avenir. Nous l'espérons, tous les républicains sauront se souvenir que le pire des Etats est celui où les généraux s'attribuent un rôle politique. La France ne se soucie pas de recueillir la triste succession qui, à cette heure, paraît vacante, même de l'autre côté des Pyrénées.

★ ★

LES TRAITEMENTS DES PERCEPTEURS

La commission du budget, à la recherche des économies qu'il serait possible de réaliser dans notre administration fiscale, s'est occupée tout récemment de la situation et des émoluments des percepteurs.

Quelques membres de la commission proposaient de réduire considérablement les remises de ces utiles fonctionnaires, — déjà réduites, il n'y a pas si longtemps, du reste ; — d'autres voulaient adopter pour eux le

système du traitement fixe, ou soumettre leurs remises à un maximum, etc. Sur ce dernier point, en particulier, on parlait de les assimiler, précisément pour la fixation d'un maximum, aux receveurs de l'enregistrement.

La plupart de ces idées de réforme dans le régime auquel sont soumis les agents de notre trésorerie étaient inspirées par une connaissance insuffisante des conditions dans lesquelles ils fonctionnent. Il importe de rétablir à cet égard la vérité.

Il y a, en France, quelque chose comme 5,300 percepteurs environ, dont 36 pour Paris. Le reste est divisé en cinq classes, que l'on se proposait d'ailleurs, récemment, de réduire à quatre, par voies de réunions successives.

Ces classes, sont établies d'après le chiffre des émoluments. Ainsi, dans la première classe, comptant 386 percepteurs, figurent les agents dont les emplois donnent un produit supérieur à 8,000 fr; pour la seconde classe, soit 1,533 percepteurs, le produit va de 5,000 à 8,000; 3^e classe, 2,041 percepteurs, produit de 3,601 à 5,000, et ainsi de suite. Les 125 percepteurs de 5^e classe touchent 2,400 et au-dessous.

Beaucoup de personnes se figurent que ce mode de rémunération comprend une partie fixe et un traitement variable, proportionnel aux recettes opérées par ces agents, et produit par les remises sur ces recettes. C'est une erreur, — au moins pour la plus grande majorité.

En effet, depuis le premier janvier 1877, aux termes d'un décret du 27 juin 1876, seuls les percepteurs qui sont en même temps receveurs des communes, hospices et bureaux de bienfaisance, sont rémunérés

Il réfléchissait et savourait à l'avance la vengeance que maintenant il avait la certitude d'accomplir avant de prendre la fuite.

Il ne se doutait pas, en ce moment où il se croyait libre et maître de la vie de son ennemi, que deux espions terribles le guettaient.

Que ces espions invisibles n'avaient perdu aucun de ses mouvements et de ses efforts, que leur brûlant regard ne s'était pas une seconde détourné, qu'ils se tenaient prêts, et que jamais il n'avait été aussi exposé à une mort horrible.

Et pourtant, peut-être, si Feliz Oyandi, au lieu de tenter de se venger, s'était levé et dirigé tout droit vers la porte, les fidèles gardiens l'auraient laissé fuir comme ils avaient vu fuir ses compagnons.

La porte était à la droite du bandit. Pour se diriger vers elle, il lui fallait s'éloigner de la cheminée et du comptoir, par conséquent augmenter la distance entre lui et le chasseur endormi.

Les molosses n'apercevaient aucunes intentions agressives, n'auraient probablement pas bougé. Mais Feliz Oyandi n'était pas homme à renoncer à une vengeance si longtemps caressée, surtout maintenant qu'il se la figurait sûre, et avec la persuasion qu'il était de n'avoir aucun danger à courir.

Enfin, il sentit que toute sa vigueur lui était revenue; il se mit sur son séant et, en un tour de main, il acheva de se débarrasser du lasso, dont les morceaux lui enveloppaient ses épaules et son buste.

Cela fait, il se leva. Il trébucha d'abord; il lui fallut une seconde ou

47 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

III

DANS LEQUEL FELIZ OYANDI JOUE UNE PARTIE DÉCISIVE ET LA PERD

Et puis, du résultat de cette tentative dépendait pour lui la vie ou la mort, et surtout le succès de sa vengeance.

Aussi n'eut-il pas une seconde de faiblesse ou d'hésitation.

Enfin, il toucha l'amas des armes.

Il s'arrêta un instant.

Il était accablé de fatigue, à cause des efforts qu'il avait faits.

Feliz Oyandi avait été garrotté depuis les épaules jusqu'aux pieds, les bras collés au corps au moyen d'un lasso en cuir tressé.

Il était, selon l'expression maritime un peu vulgaire sans doute, mais caractéristique, ficelé comme une carotte de tabac, et si fortement serré que sa respiration en était gênée.

Les armes laissées par les mexicains étaient

toutes des armes à feu : rifles, fusils, carabines, revolvers et pistolets.

Mais, heureusement, parmi ces armes se trouvaient deux machettes et deux poignards, enlevés au Mayor et à lui-même lors de leur arrestation.

C'était un machette que Feliz Oyandi voulait atteindre.

Le machette mexicain est une espèce de sabre-poignard, à lame très large, que les rancheros portent sans fourreau, passé dans un anneau de fer.

Les deux machettes et les poignards avaient été jetés sur le monceau d'armes; ils étaient assez difficiles à atteindre.

Mais le prisonnier ne désespéra pas.

Après s'être reposé pendant cinq ou six minutes, comme la plus complète tranquillité continuait à régner dans la salle, il recommença ses efforts; mais cette fois dans le but de faire descendre un machette jusqu'à lui.

Enfin, après bien des tentatives infructueuses, il réussit à en faire venir un jusqu'à ses pieds.

Ce résultat obtenu, il reprit haleine.

Le plus difficile restait à accomplir.

Il s'agissait de réussir à mettre ce machette droit sur un des coupants.

C'était une question d'équilibre.

Il y parvint en engageant fortement la poignée du machette sous les autres armes.

La sueur lui coulait sur le visage et lui obscurcissait la vue.

Pour comble de malheur, la lampe s'éteignit en ce moment.

Le prisonnier se trouva alors dans une obscurité presque complète, n'ayant plus pour s'éclairer

par un traitement fixe ayant pour base la moyenne des remises touchées par chacun d'eux pendant cinq années. Mais, pour ce qui regarde le service même du Trésor, le recouvrement des contributions directes, des taxes spéciales y assimilées et du produit des amendes et condamnations pécuniaires, les émoluments sont constitués par les remises.

Y aurait-il donc lieu de fixer un maximum au produit de ces remises, comme le voudraient quelques députés ? Ce n'est pas notre avis, et l'on va voir pourquoi.

Il n'y a pas, en effet, d'assimilation à faire, à ce point de vue, entre les percepteurs des contributions directes et les receveurs de l'enregistrement. Ce qui a fait édicter pour ces derniers un maximum, c'est l'éventualité de certains événements tels que des mutations considérables de propriétés, l'ouverture, dans leur circonscription, de certaines successions d'un chiffre tellement élevé, que les droits perçus par le Trésor laisseraient au receveur des émoluments fantastiques. On voit d'ici ce que peut produire une succession comme celle qui comprenait le château de Chambord, ou l'héritage de tels millionnaires qu'il est inutile de nommer. L'Etat, alors, a jugé bon de limiter, par un maximum qui laisse encore une assez jolie marge, les émoluments provenant de ces remises sur le produit de l'enregistrement.

Mais pour les percepteurs, les mêmes raisons n'existent plus. Est-ce que le produit des impôts qu'ils sont chargés d'encaisser n'est pas toujours à peu de chose près le même ? Ne sait-on pas, très approximativement combien les remises, établies d'après des taux parfaitement réglés, peuvent rapporter à chaque perception ? Là, par conséquent, moins d'aléa, ou même pas du tout d'aléa, sauf en ce qui concerne les non-valeurs, l'insuffisance des rentrées, par mauvaise volonté ou négligence du contribuable. Et c'est alors que le système de la rémunération au moyen des remises produit tous ses bons effets, en intéressant très directement le percepteur à poursuivre les rentrées, en stimulant son zèle et son activité au service du Trésor, — puisque de ses recettes dépendent ses remises.

C'est là, sur ce terrain, que la question apparaît bien claire. C'est là que se discerne bien nettement la différence entre le rôle du receveur de l'enregistrement et celui du percepteur : le premier, n'ayant pas à déployer, comme le second, la même persévérance, la même sagacité comme pour assurer l'exécution des lois fiscales et voyant les rentrées qu'il opère pour le compte du Trésor varier dans des limites absolument imprévues. Inutile non plus, en ce moment, sur les distinctions relatives à l'origine, au

recrutement, au mode de nomination de ces divers agents, sur lesquels reposent en partie les ressources du budget. Les contributions directes rapportent 450 millions environ ; l'enregistrement proprement dit produit 518 à 520 millions, année moyenne.

En somme, il n'y a pas lieu, même en ce moment, de chercher à réaliser des économies, même modestes, par un remaniement des modes de rémunération des percepteurs.

Le système actuel est encore ce qu'on a trouvé de mieux jusqu'ici, tant dans l'intérêt de l'Etat que dans celui des percepteurs. Il n'est que l'application d'un procédé en grande faveur aujourd'hui parmi les économistes, celui de la participation aux bénéfices. Dans les limites où il est pratiqué là, il nous semble qu'il ne peut donner de plus mauvais résultats en matière fiscale que dans l'industrie elle-même.

**

INFORMATIONS

Election législative de l'Orne

Electeurs inscrits... 107,320

Votants... 61,356

M. Christophe, directeur du Crédit foncier, centre-gauche, élu par 47,019 voix.

Entrevue de M. Grévy et de M. Mazeau. — M. Grévy a eu, cet après-midi, une nouvelle entrevue avec M. Mazeau, qui, de son côté, a reçu M. Bouchez, procureur général.

A l'issue de cette entrevue, M. Grévy a eu un long entretien avec M. Wilson, auquel il a exposé la nécessité de mettre un terme aux accusations dirigées contre lui, en supprimant les bureaux qu'il avait installés dans le palais de l'Elysée et en n'y conservant plus que son appartement particulier.

M. Wilson s'est, paraît-il, vivement défendu ; mais, devant la volonté bien arrêtée de son beau-père, les deux bureaux vont disparaître.

Bagarre anarchiste. — Une manifestation anarchiste a eu lieu, hier, sur le boulevard de Ménilmontant. Une bande de 300 anarchistes s'était groupée, ayant à leur tête Louise Michel. Deux coups de revolver ont été tirés. Les agents de police ont dégainé et ont réussi à disperser les manifestants.

Trois arrestations ont été opérées. Deux agents et plusieurs anarchistes ont été blessés.

Le général Broye

On mande de Clermont au *Petit Journal* :

« Le général Broye, commandant la 25^e division d'infanterie à Saint-Etienne et non à Lyon, a reçu hier à Salins (Cantal), où il se trouvait en tournée d'inspection, l'ordre du ministre de la guerre de se rendre à Clermont-Ferrand pour y prendre le commandement provisoire du 13^e corps d'armée.

« Le général se préparait, du reste, à venir à Clermont, afin de prendre part aux travaux de la commission de classement pour l'avancement des officiers. Il est arrivé le soir par le train de sept

heures quarante-sept, accompagné de M. Châteauneuf-Randon du Tournel, lieutenant au 38^e de ligne, son officier d'ordonnance ; tous deux sont descendus à l'hôtel de l'Univers ; le général prendra, demain matin, possession de son commandement. »

contre ses redoutables adversaires, dont il avait reconnu l'espèce, il essayait de ressaisir son poignard ou de se rapprocher du monceau d'armes. Mais les chiens ne lui laissaient pas de relâche. Ils redoublaient de fureur contre lui. Ils avaient goûté du sang, leur naturel féroce commençait à prendre le dessus.

Les socialistes de Clermont-Ferrand

Dans l'après-midi d'hier, on a distribué à Clermont-Ferrand le factum suivant, émanant d'un journal socialiste du cru, l'*Ami des Travailleurs* :

« Français,

» Par ordre de Ferron, le général Boulanger est aux arrêts. Grande manifestation ce soir. Tous les patriotes sont invités à se réunir place Jaude, pour accompagner la retraite au quartier général. Le mot d'ordre : « Vive la France ! Vive la République ! Vive Boulange ! »

L'état-major général, informé vers six heures de ce qui se passait, donne l'ordre de ne pas procéder à la retraite. Aussi, dès huit heures, les badauds qui arrivaient sur la place Jaude en furent-ils pour leur dérangement ! Ils ne trouvèrent, en fait de musique militaire, que quatre ou cinq sergents de ville qui les invitèrent à circuler.

Ne voulant pas en avoir le démenti, les quelques centaines d'individus qui se trouvaient là, et parmi lesquels nombre de moutards, — au moins un bon quart, se rendirent devant le quartier général où quelques cris de : « Vive Boulanger ! » furent poussés.

Le général était en train de dîner, ainsi qu'en témoignaient les trois fenêtres de la salle à manger, les seules qui fussent éclairées.

Une femme souleva un peu les rideaux pour voir ce qui se passait ; presque aussitôt, par un mécanisme manœuvré de l'intérieur, les personnes se trouvèrent fermées, laissant le terre-plein qui se trouve devant l'hôtel dans la plus complète obscurité.

Les manifestants, que la police a en le tort de ne pas disperser avec énergie, se séparèrent alors ; et avant huit heures et demie, le cours Sablon avait repris sa physionomie accoutumée, c'est-à-dire celle d'un parfait désert.

Les tripotages de M. Wilson

On lit dans le *Figaro* :

Voici un petit document qu'il est peut-être intéressant de reproduire :

« Monsieur,

» M. Wilson me charge de vous informer qu'il a reçu la lettre que vous lui avez adressée par l'intermédiaire de M. Dreyfus ; il a fait les démarches que vous désirez, et dès que le résultat lui en sera connu, il aura l'honneur de vous en aviser.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués,

» Signé : MARTINEAU.

» P. S. — M. Wilson vous fera adresser la *Petite France* et vous sera reconnaissant de le recommander à vos amis.

La Lettre de M. Joubert

On lit dans le *XIX^e Siècle* :

« Nous apprenons que, de Cannes, M. Joubert a télégraphié à un journal du matin :

« Maintenez énergiquement mes déclarations. »

« C'est à n'y rien comprendre. M. Athalin, très intrigué de cet accident qui complique singulièrement l'enquête, a envoyé M. Goron rue de Provence, à la Société générale, pour vérifier si réellement le chèque existait. On a demandé vingt-quatre heures pour le rechercher.

» M. Rochefort vient d'être invité par lettre à

vouloir bien se présenter au palais. La lettre, fort amiable d'ailleurs, est signée du juge d'instruction. »

Les fournisseurs de M. Wilson

L'*Intransigeant* continue l'énumération des fournisseurs de M. Wilson qui ont été payés à coups de décorations. Nous lui laissons la parole.

Le jardinier ?

« Tous y passeront.

» M. Denys, horticulteur rue Spontini, à Passy, fut chargé par M. Wilson des travaux de jardinage à l'hôtel. M. Denys, aux mérites duquel nous ne voulons rien enlever, s'acquitta de sa tâche en conscience. Quand il eut terminé, il présenta sa note comme de juste ; mais M. Wilson, trouvant que le quart d'heure de Rabelais est un mauvais quart d'heure, proposa un arrangement à son fournisseur.

Il faut croire que le marché fut conclu, car à quelque temps de là, M. Denys était bombardé chevalier de l'ordre du poireau ! Pourquoi pas la Légion d'honneur, comme le marbrier ? Mystère et légumes. »

Le poseur de sonnettes ?

» C'est M. Boivin, marchand d'appareils électriques, établi rue de l'Abbaye, 16, auquel échoit la pose des sonnettes dans l'hôtel ; il y en avait pour un chiffre considérable. Voici ce qu'on rapporte :

» Au nouvel an, M. Boivin, voulant faire une gracieuseté à la famille de son client le plus distingué, adressa à M. Grévy un appareil électrique entouré de diamants. Profondément touché par cette attention, le beau-père de M. Wilson s'empressa d'envoyer... sa photographie au généreux donateur. Amèrement déçu dans ses espérances, le poseur de sonnettes, trouvant qu'on lui posait un joli lapin, se décida à mettre les points sur les i. Il rédigea une demande de décoration qu'il transmit à M. Grévy.

» Le 3 décembre 1886, le *Journal Officiel* publiait l'avis suivant :

» M. Boivin (Arsène-Désiré), électricien à Paris, a obtenu une médaille d'or à l'exposition d'Anvers. Nommé chevalier de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre du commerce, par décret en date du 29 décembre 1886.

» On raconte qu'à la suite de cette nomination, le prix des sonnettes livrées diminua dans de notables proportions. »

Le locataire

« La famille Wilson-Grévy possède, on le sait, quelques misérables immondes. L'un de ceux-ci est situé Boulevard Malesherbes. Or, on assure qu'il y a quelque temps, un locataire de cette maison, M. M..., déjà chevalier de la Légion d'honneur, fut promu officier, après avoir renouvelé son bail avec augmentation de loyer.

» Ces exemples démontrent qu'aux yeux de M. Wilson il n'y a pas de petits profits. Malheureusement pour lui, il ne nous paraît pas avoir suffisamment médité ce proverbe : « Tant va la cruche à l'eau... »

Le maçon

Le journal *Paris* continue à dévoiler les exploits de M. Wilson :

« M. Lagarde a été chargé des travaux de bâtisse de l'hôtel Wilson ; ils ont été complètement achevés vers le milieu de l'été. Or, le 14 juillet 1887, paraissait à l'*Officiel* la nomination de M. Lagarde dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Cette nomination fut faite sur la proposition du

l'examina attentivement, puis il se releva.

— Il a d'affreuses morsures, dit-il, mais elles sont plus douloureuses que véritablement dangereuses ; sa vie n'est pas en danger.

— Dieu soit loué ! murmura le chasseur ; ainsi il en reviendra ?

— Oui, et promptement ; sauf le bras gauche, dont le poignet est horriblement mutilé, et qui est cassé en deux endroits, il sauvera ses membres.

— Mais le bras gauche ?

— Je crois que l'amputation sera nécessaire, dit le Canadien.

— Voyons un peu, reprit le chasseur.

Il se pencha alors sur le blessé, qu'il examina à son tour avec la plus sérieuse attention.

— Eh bien ? lui demanda le Canadien, quand il se releva, qu'en pensez-vous, docteur ? Avais-je raison ?

— Oui, reprit le chasseur ; seulement l'amputation n'est pas nécessaire, elle est indispensable, et doit être opérée séance tenante ; les os et les muscles sont broyés de telle sorte que la gangrène est à redouter, si l'on tarde à faire l'opération.

— Alors c'est un homme mort ? dit don Cristoval.

— Pourquoi cela ? demanda le chasseur ; je suis médecin, je l'opérerai.

— Mais cet homme n'a reçu ces blessures qu'en essayant de vous assassiner ! s'écria don Pancho, songez-y, chasseur ?

Celui-ci sourit avec amertume.

deux pour s'affermir sur ses pieds encore endoloris.

— Enfin ! murmura-t-il avec une expression de joie inexprimable.

Rien ne le pressait, il prit son temps. Il commença par mettre à part un excellent rifle, quatre revolvers, un machette, une corne remplie de poudre et un sac plein de balles ainsi que sa gibecière.

— Quand j'en aurai fini avec lui, murmura-t-il en jetant un regard de haine au chasseur endormi, je prendrai ces armes et je partirai.

Il sembla hésiter pendant une seconde, mais bientôt il releva la tête en souriant avec une haineuse ironie :

— Il y a loin de la coupe aux lèvres ; je ne suis pas encore aussi près de la mort que je l'ai cru un moment, ajouta-t-il avec un ricanement diabolique.

Il prit son poignard, le dégaina et en tâta le fil.

— Allons, reprit-il, il faut en finir ; c'est trop tarder.

En ce moment le feu lança une flamme brillante qui, pendant quelques instants, illumina toute la salle.

Felitz Oyandi saisit le poignard de la main droite, pencha le corps en avant, et s'avança à pas de loup vers la cheminée.

Un grondement sourd se fit entendre.

L'assassin s'arrêta, hésitant, et regarda anxieusement autour de lui.

Les nobles animaux lui donnaient un avertissement suprême.

Sa haine l'aveuglait.

Il ne vit et n'entendit rien.

Le silence le plus profond régnait de nouveau.

Le bandit, bien qu'il fût en proie à une terreur superstitieuse, essaya de se rassurer lui-même, et comme rien de suspect ne s'offrait à ses regards, il y réussit assez facilement.

— Est-ce que je deviens fou ? murmura-t-il avec un ricanement railleur, en essuyant la sueur qui, malgré le froid, inondait son visage ; idiot que je suis ! ajouta-t-il après un instant, c'est ce chasseur ; me laisserai-je donc effrayer par les ronflements d'un homme endormi ? Caraf ! ce serait plaisant !

Il rit avec amertume, brandit son poignard d'un air de menace, et se ramassant sur lui-même comme un jaguar aux aguets, il s'élança en avant l'arme haute.

Mais alors il se passa une chose terrible, inouïe, incompréhensible, et capable de terrifier l'homme le plus brave.

Un grondement bref, strident, retentit tout à coup ; deux masses sombres, énormes, bondirent à travers l'espace de deux points opposés, et s'abattirent avec une force irrésistible sur le misérable, glacé d'épouvante, qui, du choc, roula sur le sol en laissant échapper son poignard.

Cependant il essaya machinalement une défense désespérée, mais impossible.

Ses deux terribles adversaires s'acharnaient contre lui, et tout en continuant leurs grondements sinistres, ils le mordaient et le déchiraient à pleine gueule.

La lutte se continua pendant quelques instants, silencieuse et acharnée.

Le bandit comprenait combien il était important pour lui de ne pas donner l'éveil.

Tout en se défendant du mieux qu'il pouvait

ministre de l'agriculture; M. Lagarde était signalé dans le décret comme membre de la Société d'horticulture. Bien entendu, les fameux titres exceptionnels venaient après, expliquant aux clairvoyants ce que la qualité de membre de la Société d'horticulture ne leur eût peut-être pas suffisamment éclairci.

Le feu à l'Opéra. — Le bruit courait, hier soir, sur le boulevard, qu'un commencement d'incendie venait d'éclater à l'Opéra. Informations prises, voici à quoi se réduit cet incident.

Des fils de l'éclairage électrique passant dans une des loges de danseuses, n'étant pas suffisamment enveloppés, ont surchauffé par leur contact des boîtes de sapin. Les pompiers, aussitôt appelés, ont rétabli les conduits dans leur état normal, et le spectacle a continué sans que le public dans la salle ait rien su de cet accident, d'ailleurs insignifiant.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Marche des trains. — *Service d'hiver.* — A partir du 11 novembre prochain, la marche des trains de voyageurs sur les lignes ferrées de notre département reste fixée ainsi qu'il suit :

Ligne de Cahors à Libos. — Départs de Cahors : 6 heures 25 du matin, 12 heures 50 et 6 heures du soir. — Départs de Libos : 8 heures 40 du matin, 3 heures 10 et 9 heures du soir.

Ligne de Cahors à Montauban. — Départs de Cahors : 4 heures 41 et 11 du matin, 5 heures 25 du soir. — Départs de Montauban : 7 heures 25, 10 heures 35 du matin et 4 heures 40 du soir.

Ligne de Cahors à Capdenac. — Départs de Cahors : 7 heures 40, 11 heures 30 du matin et 5 heures 10 du soir. — Départs de Capdenac : 7 heures 45, 11 heures 30 du matin et 5 heures 10 du soir.

Lycée. — M. Chevalier, chargé de cours au lycée d'Evreux, est chargé de cours de dessin (4^e classe) au lycée de Cahors, en remplacement de M. Planavergne, admis à la retraite.

M. Cazaly, bachelier ès-sciences, est nommé répétiteur stagiaire au lycée de Cahors, en remplacement de M. Poulot en congé.

Instituteurs. — Par arrêté préfectoral, en date du 14 octobre :

1^o Est rapporté l'arrêté préfectoral du 6 octobre 1887, qui appelait M. Guillaume Galtier, instituteur public, au poste de Brouelles, commune de Maxon ;

2^o Sont nommés instituteurs publics : A Bagnac, M. P. Fric ; à Gindou, M. E. Lavergne ; à Rampoux, M. J. Capoulon ; à Pomarède, M. E. Vertot ; à Saint-Médard (Catus), M. A. Dajeau ; à Sonac, M. J. Ribeyrols ; à Ganiac (Castelnau), M. A. Espitalié ; à Vaylats, M. P. Lacombe ; à Carnac-Rouffiac, M. P. Bouzerand ; aux Arques, M. Gizard ; à Capdenac, M. A. Saigoes ; à Ruyres, M. P. Darnis ; à Espédailiac, M. L. Pons ; à Issepts, M. V. Gratiias ; à St-Jean-de-Laur, M. P. Calmon.

Sont nommés institutrices : A Leotillac, près Figeac, Mme C.-M. Guillard ; à Figeac, Mlle E. Péliissier ; à St-Paul-de-Vern, Mme S. Cambou ; à St-Médard-Nicourby, Mlle Z. Andrieu ; à St-Céré (école supérieure), Mlle M. B. Contios. Ces nominations auront leur effet à partir du 16 octobre 1887.

St-Daunès. — MM. Bley, Ducrosel, Lacombe, républicains, ont été élus conseillers municipaux aux élections complémentaires qui ont eu lieu le 16 courant, à St-Daunès.

St-Pantaléon. — M. Bélibens Bertin, de St-Pantaléon, élève de l'École primaire supérieure de Montcuq, a été appelé à l'École normale de Montbrisson (Loire) en qualité d'élève-maître.

L'Abbaye. — Les élections de la section de l'Abbaye, commune de Léobard, ont donné les résultats suivants :

Inscrits, 63.
M. l'abbé Pigeac, professeur de philosophie aux Jésuites de Sarlat, a eu 42 suffrages.
M. le comte de Paris, 3.
Bulletin illisible, 1.
Abstentions, 17.

Un centenaire. — Le nommé Fournal Jean, a décédé dimanche, dans sa centième année, au village des Vitarelles, commune de Léobard.

Arrestation. — La police de Cahors a mis en état d'arrestation le nommé J. L., âgé de 24 ans, originaire de Limogne, auteur d'un vol de 300 fr. commis au préjudice de l'un de ses camarades. Le coupable a fait les aveux les plus complets.

Mayrinbac-Lentour

Loups. — Après Bio, Mayrinbac a reçu la visite des loups. Le village de Laguzatrie a été particulièrement éprouvé. Douze brebis ont été égorgées et dévorées en grande partie par ces animaux toujours invisibles.

La Gineste

Vol. — Des malfaiteurs se sont introduits, la semaine dernière, dans notre église, et ont fait main basse sur tout l'argent que le desservant avait oublié dans la caisse.

Catus

Suicide. — Mardi dernier, le sieur P..., de Catus, s'est suicidé en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur.

GRAND CIRQUE ROMAIN

Cette année, le cirque Romain, dirigé par les frères Casuani, a allongé son programme d'agréments nouveaux.

C'est ainsi que nous avons pu admirer M^{lle} Concettina, toute jeune enfant, qui, sur un trapèze suspendu à la partie la plus élevée du cirque, a exécuté des exercices de force et d'équilibre, avec une grâce et une cranerie surprenante, pour son âge, et M. Paul Casuani, jeune écuyer d'une dizaine d'années, qui a présenté en Liberté Byron, petit poney corse.

Indépendamment des écuyers et écuyères, dont l'éloge n'est plus à faire, nous avons vu : des chevaux, des chèvres, des ânes et même un cochon savant. Le cloo de la soirée a été la mente si admirablement dressée par M. Donetti.

Les frères Casuani, dans un intermède original, se sont montrés de clowns musicaux fort amusant dans leurs excentricités. La famille Genca, MM. Gianotti et Benetti, MM. Peçe et Gostavo ont successivement exposé leurs maillots multicolores et bien remplis aux feux de la rampe et ce, aux applaudissements répétés d'une foule enthousiaste. Il y a notamment une famille de gymnasiarques dont les exercices sont du plus haut style, leurs tours de force, leurs sauts de carpe, leurs pyramides vivantes dépassent tout ce qu'on a vu jusqu'à présent.

Toutes nos félicitations à M. Gaëtan Casuani, qui a exécuté les périlleux exercices du jockey d'Epson avec une hardiesse et une adresse qu'il est rare de rencontrer, même chez les meilleurs écuyers des grands cirques de Paris.

Avant la pantomime qui a été fort divertissante, M. Dubouchet, régisseur général, a exprimé le désir bien légitime de voir, à l'avenir, une société non plus charmante, ce qui serait impossible, a-t-il dit, mais un peu plus nombreuse. Nous ne doutons pas un instant, que le public cadurcien, auquel la famille Casuani est si sympathique, ne s'empresse d'y accéder.

THÉÂTRE DE CAHORS

MERCREDI 19 OCTOBRE.

C'est une bonne idée qu'a M. St-Omer de venir avec sa troupe d'artistes d'élite, donner à Cahors, une représentation de sa grande *Revue en voyage*. Les superbes affiches, posées dans la ville, promettent déjà un joli spectacle pour les yeux.

Cette pièce importante est signée : Lemonnier. La *Revue en voyage* est un panorama où le public charmé voit défiler en quatre heures toutes les actualités de l'année 1887.

Le gaz que l'on veut supprimer, l'électricité et ses inventions : phonographe et téléphone. Les saisons changées de place, la chaleur amenant une belle moisson ; là, se trouve le ballet des *Fleurs des champs*, fleurs animées, qui dansent joyeusement. Mlle Lebreton, une étoile chorégraphique, a réglé ce ballet et l'exécute avec quatre dames. Le second acte, c'est le pays des souvenirs où toutes les vieilles inventions apparaissent les unes après les autres. L'antique diligence de nos pères, le télégraphe aux grands bras, le vieux lampion, la tragédie et le mélodrame, enfin les vieilles chansons de Béranget et de Desaugiers. M. et M^{me} Denis, des tableaux vivants reproducteurs des toiles des grands maîtres.

Après le passé, l'avenir : les femmes soldats, ministres, avocats : le bataillon des ongles roses, manœuvrant leurs fusils à répétition, comme de vieux troupiers. Le dernier acte, plus compliqué encore, nous parle des théâtres. On y parodie *La Francillon* des Français et le tout se termine par la revue des opérettes en vogue : *La Mascotte*, *Le Petit-Duc*, *Barbe-Bleue*, *Les conspirateurs de la fille Angot* etc. Bref, c'est un spectacle pour les yeux, et pour l'esprit. M. Saint-Omer a fait de grandes dépenses : plus de cent costumes neufs exécutés par la maison Lepère de Paris. Quant aux interprètes, ils sont dix-huit, je ne puis en nommer que quelques-uns.

D'abord la jolie Madame J. Saignard, diva que

nous connaissons, charmante au possible sous le costume d'Eve et au dernier acte en *Francillon Petit-Duc et Mascotte*. Mme Riquet-Lemonnier, actrice joyeuse, pleine d'entrain, disant avec sa jolie voix, couplets et rondeaux. M. Legrenay, un beau comique habitué au succès. Il joue Satan, et le général Boom. Enfin, St-Omer, le directeur, dans la parodie de *Francillon* et en *Barbe-Bleue*.

Voilà le public renseigné sur la *Revue en Voyage*, si cette fois il ne va pas au théâtre, tant pis pour lui ! car on ne verra pas de si tôt dans notre ville un spectacle comme celui-là.

BIBLIOGRAPHIE

UN LIVRE UTILE.

Grâce à l'intelligente et patriotique initiative d'un imprimeur périgourdin, M. Emile Laporte, l'armée française sera très prochainement dotée d'un petit livre qui, de l'avis de tous les gens compétents, est appelé à rendre les plus grands services à nos braves troupiers, surtout en temps de guerre. Il s'agit d'un *Petit Interprète* qui, soit en Allemagne, soit en Italie, soit en Espagne, permet, à toute personne sachant lire, de se faire comprendre et de réclamer tous les soins, tous les objets et tous les renseignements dont elle pourrait avoir besoin.

A propos de ce *Petit Interprète* une polémique s'éleva dernièrement dans la presse. Certains journaux faisaient un grief à l'éditeur de cet ouvrage patriotique d'être conservateur. M. Laporte répondit victorieusement, par les lignes suivantes, à ces attaques intéressées :

« Il y a environ un an, j'eus la visite d'un jeune Alsacien qui me fit, les larmes aux yeux, un récit navrant des misères et des vexations endurées par ses compatriotes. Ce jeune homme mit pour ainsi dire son cœur à nu et me confia ses angoisses patriotiques ; il me fit part de son intention de s'engager dans l'armée française et, entre autres projets qui avaient germé dans son esprit, me dit combien il serait utile pour nos braves soldats d'avoir à leur disposition un guide simple et pratique, qui leur permit, en pays étranger, de demander les choses indispensables à l'existence, et de se faire comprendre de l'habitant. Je répondis aussitôt à mon interlocuteur :

« Mais c'est la reproduction renversée du petit manuel que possède déjà depuis plus de vingt ans l'armée allemande.

« En effet répliqua le jeune Alsacien, et puisque vous connaissez le guide dont je vous parle, rien ne nous sera plus facile que de faire comme nos voisins d'outre-Rhin, et de travailler à la confection de cet ouvrage.

« Sitôt dit, sitôt fait ! Et voilà comment, un mois plus tard, le *Petit Interprète franco-allemand* fut mis à sa disposition par celui qui en avait conçu l'idée. Ce premier pas franchi, je voulais agrandir le projet. Le soldat allemand n'avait à sa disposition qu'un questionnaire allemand-français ; il me parut bon de mettre entre les mains du soldat français un outil plus complet ; de là, et par mes soins personnels, l'adjonction au questionnaire franco-allemand, de deux autres questionnaires : l'un franco-italien, l'autre franco-espagnol.

« De la sorte, j'avais la conviction de donner à nos soldats encore plus de confiance dans les luttes futures : car ils pouvaient se dire : Ce n'est plus chez nous que doit venir l'ennemi, c'est nous qui irons chez lui, puisqu'on place dans nos mains un livre qui pourra nous mettre à même de nous faire comprendre à l'étranger !

« Tout cela fut mené rondement et la partie pour ainsi dire théorique de mon entreprise était résolue. Restait le côté pratique, en d'autres termes la divulgation, parmi tous nos corps de troupe, d'un ouvrage que plusieurs hommes compétents, auxquels je l'avais soumis au préalable, avaient approuvé et chaleureusement apprécié.

« Je partis pour Paris et allai soumettre mon *Petit Interprète* à l'examen des bureaux techniques du ministère de la guerre. Quelques mois se passèrent, pendant lesquels je n'entends plus parler de rien ; mais à dire vrai, je n'en étais pas surpris, connaissant par expérience les lenteurs administratives, et sachant les péripéties sans nombre qu'un dossier subit pendant sa mise à l'étude.

« Enfin, le 1^{er} juillet 1887, je recevais du ministère la commande officielle et ferme de cinq cent mille exemplaires, reconnus nécessaires pour la propagation du *Petit Interprète* parmi les différents corps de troupe de notre armée de terre. Ce n'était donc pas, ainsi que l'ont prétendu certains organes républicains, le général Boulanger qui était l'auteur de la commande en question : c'était le général Ferron, le ministre actuel !

« Et pourquoi, l'usage du *Petit Interprète* ayant été reconnu nécessaire dans l'armée, pourquoi M. le général Ferron s'était-il adressé

à moi, au lieu d'avoir recours à telle ou telle boutique républicaine ? C'est que je suis propriétaire exclusif, incontestable et incontesté, du manuel en question ; que, dès le début, j'avais pris toutes mes précautions pour me garantir cette propriété exclusive, et pour pouvoir, le cas échéant, poursuivre suivant la rigueur des lois, tous ceux qui tenteraient une contrefaçon quelconque de cet ouvrage.

« Le ministère de la guerre après avoir approuvé mon *Petit Interprète*, ne pouvait donc faire autrement que de m'en confier l'impression. « Votre imprimerie est une boutique réactionnaire ! » clamait certain organe opportuniste. Permettez-moi à cet égard une simple réflexion : Lorsque, sous l'Empire, M. Chassepot a inventé le fusil qui porte son nom, le gouvernement de l'Empereur s'est-il préoccupé de savoir qu'elles pouvaient bien être les opinions politiques de l'inventeur ? On a examiné son invention, on l'a jugée bonne et utile, on en a fait usage ; rien de plus, rien de moins. Et de même, sous la République, a-t-on demandé leurs opinions politiques à MM. Gras, de Reffye, de Bange Pralon, etc., avant d'adopter les divers systèmes de fousils ou de canons dont ils sont les inventeurs ? Énumérer ces faits et ces noms, c'est par là même faire justice d'insinuations que tous les véritables patriotes considéreront comme poérides et dictées par l'esprit de parti.

« Le *Petit Interprète* de M. E. Laporte n'est pas et ne peut être une œuvre politique. C'est un vocabulaire essentiellement pratique, destiné à faciliter singulièrement la tâche de l'armée française en campagne et de nature à rendre de grands services à tous les touristes et voyageurs français, se rendant en Allemagne, en Italie ou en Espagne, et qui n'ont pas la bonne fortune de savoir l'allemand, l'italien ou l'espagnol. Aussi estimera-t-on avec nous que le *Petit Interprète* est indispensable non seulement à l'armée, ainsi que l'a reconnu le ministre de la guerre, et aux associations patriotiques, mais encore à tout Français appelé à se rendre sur un point quelconque du territoire des trois nations frontalières, dont ce glossaire résume complètement le langage usuel, en donnant la traduction fidèle et la prononciation exacte des mots les plus fréquemment employés des phrases courantes, des dates et aussi des chiffres et des nombres.

Ajoutons que le *Petit Interprète* est, dès à présent, en vente à l'imprimerie Laporte, rue Aubergerie, à Périgueux. Pour le recevoir immédiatement *franco*, par la poste, il suffit d'envoyer à M. Laporte la somme de *trente cinq centimes* par exemplaire demandé.

BOURSE. — Cours du 17 octobre.

3 0/0	81 85
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	84 90
4 1/2 0/0 ancien	102 90
4 1/2 0/0 1883	109 10

Dernier cours du 17 octobre.

Actions Orléans	1,305 00
Actions Lyon	1,265 00
Obligations Orléans 3 0/0	395 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	294 00
Obligations Lombardes (jouissance	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	349 75

A VENDRE

Grande et belle propriété dans le Lot.
Prix : **150,000 francs**
S'adresser à M^e Lascazes, notaire à Cahors.

Merci ! Merci !

Foussemagne (Haut-Rhin), le 25 juillet 1887.
— Épuisé par le travail que je fais depuis quinze ans dans les tuileries ; je perdais la vue, l'estomac ne pouvait plus supporter de choses salées ; depuis que je prends de vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, les yeux vont beaucoup mieux, je n'ai plus de maux d'estomac, la transpiration est moins fréquente et la gaieté est revenue. Mon épouse s'en est aussi très bien trouvée. Merci ! Merci ! J. JOLY. Sig. légalisée. A. M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

Le ROBOUYVEAU-LAFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impétigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires. — Le ROBOUYVEAU-LAFECTEUR est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommies, Ecostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm., 102, r. Richelieu, Succr de ROBOUYVEAU-LAFECTEUR.

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers..	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr. »	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRAND ENTREPOT

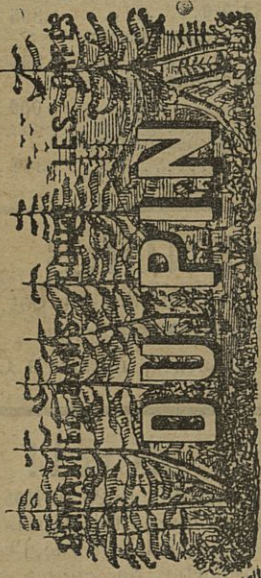
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

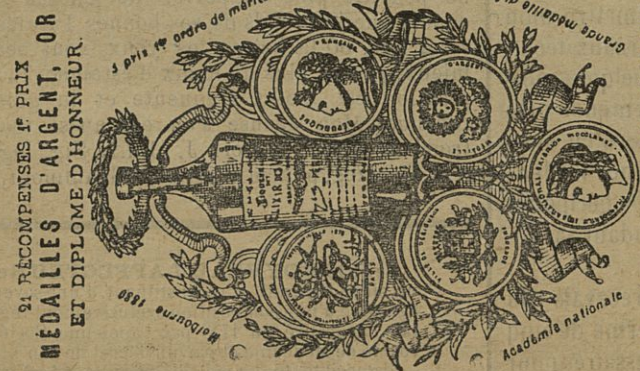
ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être vendues; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878
FOURGEAUD & LACOSTE
Membre de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sipin forment essentiellement
la base.
GRANDE CHARTREUSE



EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

GUÉRISON CERTAINE
et RADICALE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Acné, etc.;
des **PLAIES** et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princesses de la Science
Le Traitement ne dérange
nullement du travail; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
41, rue St-Léon, à MELUN (S.-et-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

Histoire Ancienne de l'Orient
LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

Par François LENORMANT
Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tome V: Civilisation, Mœurs et Monuments de l'Asyrie
Tome VI: Les Origines, les Bases et les Langues.
Tome VII: Histoire de l'Égypte, les Égyptiens, les peuples
Chamaniques, les Phéniciens et les Carthaginois.
Tome VIII: Histoire de l'Asyrie et de la Chaldée.
L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartons en noir et en couleur.
Prix de chaque volume: Broché, 48 fr. — Relié, 24 fr.
LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.
Payable CINQ francs par mois
gratuite envoyée sur demande

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERGERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE à 25 Cent. le Volume
contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et donne, pour 25 CENT., des ouvrages vendus par-tout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

RECTOR FRANCE: L'Amour au pays bien..... 3 v.
A. MATHEZ & STEVING: Les Filles de théâtre..... 3 v.
FREDERIC SOULIE: Le Génie de l'Inde..... 3 v.
PIERRE DELCOURT: Le Secret du ligueur..... 3 v.
PAUL BONNETAN: Les Frères de la Côte..... 3 v.
ALBERT THIÉBAUD: Les Enfants de gibier..... 3 v.
A. MAURICE: Les Enfants de la forêt..... 3 v.
RAY LENOIR: Les Enfants de la forêt..... 3 v.
LOUIS RENNAL: Les Enfants de la forêt..... 3 v.
LES BÈRES: Les Enfants de la forêt..... 3 v.
L'ATTAIRE Victor Noir..... 1 v.
TARTINE, le Mécène malin..... 1 v.
SCHILLER: Les Enfants de la forêt..... 3 v.
LOUIS V. DE LA FAYE: Les Enfants de la forêt..... 3 v.
LES ENFANTS DE LA FORÊT..... 3 v.

On peut recevoir par mandat postal à M. EDDINGER, 34, Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, PARIS

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente au bureau du Journal.

CADRETT
DU LOT
CADRETT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

Le propriétaire-gérant, Layton.